



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Ville de Mérignac
Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33700 Mérignac

B - Identification du titulaire du marché public

SEPPA
6 bis rue Paul Gros
33270 Floirac
Siret : 43480472000036 APE : 7021Z
N° TVA intracommunautaire FR 76434804720

Tél : 05 57 30 09 10
Fax : 05 56 86 66 07

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Réalisation et impression du magazine municipal, des documents connexes et gestion de la régie publicitaire

Lot 1 – Réalisation du magazine municipal, des documents connexes et gestion de la régie publicitaire.

■ **Date de la notification du marché public :** 14 décembre 2018

■ **Durée d'exécution du marché public :** l'accord cadre est conclu pour une durée ferme de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 et pourra être reconduit sans excéder une durée totale de 4 ans.

■ **Montant initial du marché public :** marché à bon de commande sans minimum ni maximum.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Suivant les dispositions de l'article R. 2194-5 du code de la commande publique, « un marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances d'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir ».

Compte tenu des circonstances exceptionnelles par nature non prévisibles et de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie locale, le pouvoir adjudicateur a pris la décision d'accorder la gratuité des insertions publicitaires faites dans le bulletin d'information municipal des mois de janvier et de février 2021, aux annonceurs.

La perte de recettes publicitaires subie par le régisseur donnera lieu à une compensation prise en charge par la commune, à hauteur de 50 % des sommes que le régisseur aura renoncé à encaisser en application de la décision de la ville de Mérignac.

Dans l'hypothèse de nouvelles mesures de confinement ou de couvre-feu, notamment accompagnées de fermetures administratives décidées par l'Etat, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'appliquer ces mesures d'aide dans les mêmes conditions.

Les modifications du contrat n'entraînent pas une modification de la procédure de passation initiale, ayant permis l'admission de soumissionnaires autres que ceux initialement admis ou auraient permis de retenir une offre autre que celle initialement retenue. Par ailleurs, elles ne modifient pas l'équilibre du contrat en faveur du titulaire, d'une manière qui n'était pas prévue dans les termes du marché initial.

Il convient donc de compléter l'article 5 de l'acte d'engagement et l'article 4 du CCTP par la mention suivante :

Compte tenu des circonstances exceptionnelles par nature non prévisibles et de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie locale, le pouvoir adjudicateur a pris la décision d'accorder la gratuité des insertions publicitaires faites dans le bulletin d'information municipal des mois de janvier et de février 2021, par les annonceurs.

La perte de recettes publicitaires subie par le régisseur donnera lieu à une compensation prise en charge par la commune, à hauteur de 50 % des sommes que le régisseur aura renoncé à encaisser en application de la décision de la ville de Mérignac.

Dans l'hypothèse de nouvelles mesures de confinement ou de couvre-feu, notamment accompagnées de fermeture administrative décidées par l'Etat, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'appliquer ces mesures d'aide dans les mêmes conditions.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)